



COMITE DE PILOTAGE

Conakry, le 02 Mars 2017

SECRETARIAT EXECUTIF

N° 030/ITIE/CP/SE/2017.-

Le Secrétaire Exécutif

**A Monsieur le Directeur Général
de Development Gateway
1110 Vermont Avenue NW, Suite 501
Washington, DC 20005
www.developmentgateway.org**

Monsieur,

Le Secrétariat Exécutif de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractive (ITIE) en Guinée a l'honneur de vous manifester, par la présente, son intérêt et son engagement à vouloir faire partie de la liste des pays bénéficiaires d'un portail national de données ITIE.

La République de Guinée a adhéré à l'ITIE en Avril 2005. Un Comité de Réflexion a été mis en place aussitôt pour réfléchir à la composition, aux profils et au nombre de Membres du Comité de Pilotage de l'ITIE devant être mis en place. Tous les organes ont finalement été mis en place au cours de la même année (Conseil de Supervision, Comité de Pilotage (regroupant toutes les parties prenantes à l'ITIE), les Sous-Comités Opérationnel remplacés par deux Commissions qui ont été complétées plus tard par une autre Commission : il s'agit des Commissions Audit et Statistiques, Communication et Renforcement des Capacités et Suivi-Evaluation. Ces différents organes ont tenu compte dans leur composition de la présence de toutes les parties prenantes (Administration Publique, Entreprises Extractives, et Société Civile). Le Comité de Pilotage mis en place suite à l'Arrêté ministériel N° 2858 du 20 Juin 2005 est constitué de 28 Membres dont 1 de l'Administration Publique, 4 des Entreprises Minières, 8 de la Société Civile et 4 de Institutions Républicaines (Voir Annexe 1a).

Le premier Rapport (Exercice 2005) a été publié le 15 Octobre 2007 et a été largement diffusé dans les zones minières du pays. Le Rapport 2006 a été réalisé, par le Cabinet Deloitte France. Il a été également publié et disséminé.

Les Rapports des Exercices 2007 à 2010 ont été élaborés par un seul Consultant (le Cabinet Moore Stephens par suite d'appel d'offre international). Les rapports finaux de ces exercices ont été officiellement publiés le 06 Juillet 2012 au Novotel sous la présidence du Ministre des Mines et de la Géologie. Les Rapports 2011 et 2012 quant à eux, ont été publiés le 27 Décembre 2013 et disséminés à travers les Préfectures, l'Institut Géo Mines de Boké et dans sept Universités de la capitale entre le 16 Février et le 14 Mars 2014.

En 2015, un Consultant a été recruté par Appel d'Offres International suivant la procédure de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour réaliser les Rapports 2013, 2014 et 2015. Il s'agit du Cabinet FairLinks.

Le dernier Rapport (exercice 2014) a été publié le 28 Décembre 2016.

A noter que :

- Toutes les données sur les paiements effectués par les entreprises minières ont été enregistrées dans les formulaires de déclaration et certifiées par leurs Commissaires aux Comptes ;
- Toutes les données sur les revenus perçus par les Administrations Publiques ont été également enregistrées dans les formulaires de déclaration et certifiées, pour l'exercice 2013 par l'Inspection Générale des Finances, et pour 2014 par la Cour des Comptes qui a été mise en place en 2016. La publication du dernier exercice (2014) a été faite le 28 Décembre 2016. Il figure dans le Site Web de l'ITIE-Guinée : www.itie-guinee.org ;
- Toutes les Entreprises Minières concernées se sont engagées à fournir les données statistiques à l'ITIE. Elles ont en conséquence collaboré avec les Consultants au cours de l'élaboration des différents rapports ITIE.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée va publier avant la fin du premier trimestre de l'année 2017, le Rapport de l'Exercice 2015. Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée disséminera ces derniers Rapports en 2017.

Le dernier Plan d'Action Triennal (2015, 2016 et 2017) a été adopté lors de la réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE du 23 Décembre 2014. Concernant la validation, le Comité de Pilotage a réaffirmé, après s'être engagé le 07 Mai 2009, sa volonté de faire la validation du processus suivant la lettre N° 1025 du 24 Juin 2009. Aussi, un premier Atelier de Validation regroupant toutes les parties prenantes à l'ITIE et animé par le Secrétaire International de l'ITIE, s'est tenu à Conakry le 25 Juin 2009. Des rencontres avec les parties prenantes, les Autorités Politiques et Administratives Guinéennes avaient eu lieu le 26 Juin de la même année en vue de les sensibiliser sur les enjeux et le financement de la validation.

Malheureusement, suite à la situation sécuritaire qui prévalait en 2009, la Guinée a demandé par lettre de son Premier Ministre du 26 Novembre 2009, la suspension volontaire de son statut de pays candidat à l'ITIE, demande acceptée par le Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale par lettre du 18 Décembre 2009 pour une période maximale d'un an. Le Gouvernement, par lettre N°117 du 03 Février 2011 s'est aussitôt résolument engagé à poursuivre le processus. Cette suspension a été levée lors de la session du Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2011 à Paris assorti d'une obligation de validation dans un délai maximum d'un an puis reporté au 29 Août 2012 afin d'apporter des mesures correctives aux exigences non-satisfaites de l'ITIE.

Le Conseil de Gouvernement du Jeudi 19 Janvier 2012 a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE et à faire conséquemment la validation. Cet engagement a été sanctionné par le Décret N°14 du 03 Février 2012 instituant l'ITIE-Guinée. Après la première validation, dont le Rapport a été présenté le 30 Août 2012, la Guinée n'a pas pu atteindre la conformité à l'ITIE à cause de neuf exigences qui n'étaient pas satisfaites malgré des efforts consentis. Toutefois, le Conseil

d'Administration de l'ITIE en Octobre 2013, au cours de sa réunion du 26 Octobre 2012 Lusaka, a fixé la date du 26 avril 2014 pour l'achèvement d'une seconde validation.

Au cours de la visite du Conseil d'Administration de l'ITIE (dirigé par Madan ClareSHORT, Ancienne Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale Monsieur le Président de la République a pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour que la Guinée atteigne la Conformité à l'ITIE. Cette implication personnelle du Chef d'Etat a été relayée à tous les niveaux des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. C'est au cours des différentes réunions avec le Conseil d'Administration de l'ITIE, les parties concernées, (le Premier Ministre, le Ministre en charge des Mines, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée et la Société Civile), se sont toutes engagées à amener la Guinée à atteindre la Conformité à l'ITIE et à poursuivre le processus. Suite aux mesures correctives apportées par l'ITIE-Guinée quant à la mise en œuvre du processus, cette Conformité a été acquise le 02 Juillet 2014 lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale à Mexico.

La prochaine validation de la Guinée est prévue en 2018. Bien avant cette validation conformément à la demande du Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale pour tous les pays mettant en œuvre l'ITIE, les documents suivants ont été transmis: i) une feuille de route de l'ITIE-Guinée pour la divulgation de la propriété réelle des entreprises extractives (avant le 31 Décembre 2016 et dont l'application obligatoire est prévue en 2020 ; ii) une politique de données ouvertes de l'ITIE-Guinée (avant le 1^{er} Janvier 2017) permettant à l'ITIE-Guinée de publier en ligne des informations sur les paiements faits au gouvernement et des informations contextuelles sur le secteur minier, utilisables par les internautes.

Lors de la visite en Guinée du Nouveau Président du Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale, le 22 Août 2016, les Autorités Guinéennes (Premier Ministre, Ministre de Mines et de la Géologie) ont eu à réaffirmer leur engagement à poursuivre la mise en œuvre du Processus ITIE-Guinée.

Cependant, l'ITIE-Guinée est confrontée à des défis majeurs parmi lesquels nous pouvons citer entre autres :

- Le financement du Plan de Travail Annuel ;
- Le retard dans la fourniture des informations par certaines Sociétés notamment les nouvelles dans le périmètre de l'ITIE sur les paiements effectués aux régies financières ;
- La faible dissémination des informations sur les paiements au sein de la Société Civile
- La faible compréhension du niveau des contributions des industries extractives à la croissance économique ;
- La procédure lente et longue de recrutement de l'Administrateur Indépendant ; etc.

A court terme, nous avons comme objectifs la publication officielle du Rapport 2015, la dissémination des Rapports ITIE 2013, 2014 et 2015, l'atteinte d'un plus large public par la communication des informations sur les paiements pour la bonne gouvernance de

revenus miniers. A long terme la réalisation des activités de la Feuille de Route pour la divulgation de la propriété réelle des entreprises extractives avant le deadline de 2020, la divulgation des lois et de tous les textes réglementaires régissant le secteur minier aux Communautés abritant les Industries Extractives, le Renforcement de Capacités des Communautés Minières en terme de développement communautaires, la réussite à la validation de l'ITIE-Guinée en 2018, l'implication forte et automatique de toutes les entités déclarantes et particulièrement les entreprises extractives, dans la réalisation de toutes les activités de l'ITIE.

La mise en place d'un portail des données ouvertes permettrait sans aucun doute à l'ITIE Guinée de relever les défis précités et d'atteindre ses objectifs à court et moyen terme dans le sens où elle aiderait à rationaliser les délais impartis aux entreprises extractives dans la fourniture des paiements effectués aux régies financières et par conséquent à respecter les calendriers de publication des rapports des exercices précédents.

Nous nous attendons donc à ce que cet outil nous facilite l'acquisition régulière et en temps réel des données sur les paiements miniers en évitant les retards et la mise à disposition à un large public de toutes les informations liées au secteur minier ainsi qu'une mise à disposition de données ouvertes à tous les citoyens. Cette mise en œuvre d'un portail permettrait aussi l'accès à des informations sur les revenus miniers, faciliterait l'élaboration et la publication des rapports ITIE et mettrait à disposition des données réutilisables. Enfin, un portail national de données ITIE serait un moyen très efficace d'automatiser le reporting au Secrétariat International de l'ITIE par une mise en lien avec le portail global. Le tout dans le but d'améliorer constamment la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance, particulièrement dans le secteur des industries extractives ; et de s'aligner davantage sur les standards internationaux.

Sur la base des éléments ci-dessus, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée serait heureux d'accueillir une mission d'évaluation de Development Gateway pour trouver des moyens de renforcer encore nos activités de collecte et de publication des données et identifier des outils pour commencer à utiliser ces données dans nos processus de planification gouvernementale.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.-



Mamadou D I A B Y